



Expérimentation d'une Monnaie-temps en kWh pour la transition par un institut de la transition.

sur deux territoires pilotes l'un rural l'autre urbain

Création de l'institut de la transition par le CLER et le mouvement SOL. Accord du Conseil Supérieur de l'Energie pour une expérimentation dans le cadre de sa politique CEE et chèques énergie.

A l'aide d'experts du lieu et de l'institut, une convention citoyenne locale réalise son diagnostic écologique et social. Ce diagnostic comprend une prévision sur 5 et 10 ans des effets écologiques et sociaux de la politique actuelle des aides de l'état des chèques énergie et des CEE versés sur le territoire. La convention citoyenne élabore des solutions en rédigeant des projets chiffrés conçus au regard des ressources locales mobilisables (compétences, équipement, matériaux locaux, budget municipal..).

Cette planification de projets écologiques sociaux et solidaires est soumise à la population par référendum. Après vote favorable, le territoire lance un appel à volontaires aux projets auprès de toute la population. Le volontariat consiste en « journées de prestation »¹ pour la réalisation de ces projets mais aussi leur gestion et leur régulation. Le temps passé par les volontaires est comptabilisé en monnaie-temps.

Le montant des chèques énergie et des CEE versé sur le territoire est converti en émission de monnaie par l'institut. Cette masse monétaire est proportionnelle au temps des volontaires pour les projets, selon une conversion temps-énergie à définir. Cette monnaie-temps est libellée en kWh.

Les obligés fournisseurs d'énergie sont tenus de les accepter pour des achats d'énergie².

L'expérimentation déterminera la correspondance temps- énergie.

Monnaie-temps de « demi-journées de prestation » en kWh.	
Territoire	canton rural - Quartier urbain
Support	papier
Collectif d'utilisateurs	Associations/Collectivités/Entreprises obligées /citoyens
Gouvernance	Niveau national :Institut de la transition sous tutelle du Conseil Supérieur de l'Energie Niveau local: les citoyens
Confiance	La valeur des énergies (carburant, bois, électricité..)
Projet	Une convention de citoyens tirés au sort réalise un diagnostic écologique et social, aidés par des experts et planifie des projets adaptés aux ressources locales mobilisables (compétences, équipement, matériaux locaux, budget municipal..). Ce plan écologique social et solidaires est soumis au vote par référendum.
Lancement	Le territoire lance un appel à volontaires . Le volontariat consiste en pour la réalisation du plan (sa réalisation – sa gestion – sa régulation)..

1 Le temps de prestation n'est pas un temps de bénévolat, ni un temps de travail. Il ne donne pas lieu à charges sociales et cotisation retraite. Il est un temps convivial autour d'un projet local qui fait du sens plus qu'un temps de recherche de productivité. Il est un temps de réinvention d'une horizontalité dans la prise de décision qu'un temps de subordination avec un lien hiérarchique.

2 A l'exclusion des achats d'autres marchandises dans le cas des centres commerciaux commercialisant des combustibles

	La masse monétaire émise par l'institut est proportionnelle au temps des volontaires pour les projets.
Degré de liberté	Les fournisseurs d'énergie ³ sont tenus d'accepter ces monnaies, la commune s'engage à les accepter pour les transports municipaux les citoyens sont incités à les accepter.
Pouvoir libérateur	Le temps de volontariat est valorisé en monnaie-temps Sous supervision des citoyens
Quantification	estimation du temps négociée la conversion temps-énergie à définir exemple ci-dessous
Effets induits	<u>Sur les inégalités</u> : précarité énergétique, mobilité des précaires <u>Sur la culture</u> : lien à la nature, la recherche de sens <u>Sur le travail</u> : partage du travail, estime de soi...
Liens à l'€	aucun
Rapport à la richesse	La richesse immatérielle : la vie humaine et celle de la biosphère
Rapport à la démocratie	Enjeux démocratique de construction d'une résilience
Temporalité	expérimentation sur 1 an du Conseil Supérieur de l'Energie dans le cadre de sa politique CEE et chèques énergie

Exemple : 1 heure = 40 kWh d'électricité – 4 litres d'essence ou de diesel – 50 m³ de gaz de ville – 3 kg de propane ou butane – 8 kg de granulés bois -20 dm³ de bois bûche.

1 heure (selon remplissage)= **voiture** 80 km (2 personnes) - 120 km (3) - ou 160 km (4) **bus** - 100 km (vide) - 200 km (moitié rempli) - ou 400 km (plein).

Contact : Benoist du Crest 06 86 59 25 32

Personnes associées :

Bruno Théret économiste institutionnaliste ,
Charles Lesage mouvement SOL

3 Appelés « obligés » dans la terminologie des CEE.